

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 11 Juin 2013
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK – M. Arnaud GLASSER
- M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ – Mme
Elisabeth JAECK - M. Joseph KUHN – Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard
MITTELHAEUSER – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Eric
MULLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER

Absents excusés : M. Jeannot KLEIN (*procuration à Maurice SCHERER*) – Mme Geneviève
LAUSECKER (*procuration à André FLECK*)

Le Maire ouvre la séance, salue le représentant de la Presse et adresse, au nom de l'ensemble de ses collègues, les sincères condoléances à Mme MATHERN pour le décès de son père.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 14 mai 2013
3. Budget primitif 2013 Commune : Restes à réaliser intégrés
4. Budget primitif 2013 Assainissement : Restes à réaliser intégrés
5. Plan canicule 2013
6. AFUA Les Coteaux Fleuris
7. Aménagement d'une bande cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn
8. Rue de Saverne : travaux d'assainissement
9. Rue de Saverne : travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques
10. Attribution du Logement 13 rue des Juifs
11. Renégociation du taux des prêts de la Commune auprès du Crédit Mutuel

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER, secrétaire de la présente séance

assistée par Mme Doris LIENHARDT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 14 Mai 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2013.

M. Arnaud GLASSER demande les rajouts suivants :

- Point n° 6 : M. GLASSER est étonné par les frais d'agence bien supérieurs à ceux habituellement pratiqués sur le marché ;
- Point n° 12 : M. GLASSER regrette que la fermeture de la structure périscolaire le mercredi soit essentiellement liée à un aspect financier et souligne qu'une commune de la taille de celle de Mommenheim devrait être en mesure de maintenir ce type de service.

Après avoir pris note des observations et rajouts, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 26 mars 2013.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2013 par 15 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes LAUSECKER et MATHERN, M. FLECK)

3. Budget Primitif 2013 de la Commune : Restes à Réaliser intégrés

Rapporteur : Le Maire

Lors de la présentation du budget primitif 2013 le 26 mars dernier, les montants prévus en section d'investissement tenaient compte des nouveaux investissements de l'année 2013 ainsi que des Restes à Réaliser 2012 c.-à-d. des travaux qui n'étaient pas terminés et se poursuivaient en 2013 (ex. PMR).

Le Percepteur souhaite que l'assemblée précise que les budgets 2013 comprennent les Restes à Réaliser 2012, reportés en 2013 et les crédits destinés aux investissements programmés en 2013.

Le Maire propose d'adopter la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2013 de la Commune a été adopté lors de la séance du 26 Mars 2013.

Le Trésorier a émis des observations sur la reprise des Restes à Réaliser et demande une délibération précisant l'intégration des Restes à Réaliser dans les comptes du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **PRECISE** que les montants votés au budget primitif 2013 comprennent les Restes à Réaliser 2012 reportés en 2013 et les crédits destinés aux investissements programmés en 2013.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Budget Primitif 2013 de l'Assainissement : Restes à Réaliser intégrés

Rapporteur : Le Maire

Le Maire précise que ce point est identique au précédent et concerne la section "Assainissement".

Il propose aux élus la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2013 Section « Assainissement » a été adopté lors de la séance du 26 Mars 2013.

Le Trésorier a émis des observations sur la reprise des Restes à Réaliser et demande une délibération précisant l'intégration des Restes à Réaliser dans les comptes du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **PRECISE** que les montants votés au budget primitif 2013 comprennent les Restes à Réaliser 2012 reportés en 2013 et les crédits destinés aux investissements programmés en 2013.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Plan canicule

Le Maire rappelle la lettre du Préfet datée du 13 Mai 2013 précisant que le plan canicule comporte désormais quatre niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- *Le niveau 1 – veille saisonnière – correspond au vert sur la carte de vigilance météorologique. Le niveau 1 est activé du 1^{er} juin au 31 août.*
- *Le niveau 2 – avertissement chaleur – répond au passage en jaune sur la carte de vigilance météorologique.*
- *Le niveau 3 – alerte canicule – répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par le Préfet.*
- *Le niveau 4 – mobilisation maximale – répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier Ministre.*

Il rappelle que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004, prescrivent ensemble, aux maires de mettre en place des registres communaux permettant le repérage des personnes âgées et handicapées isolées à domicile. Dans le Bas-Rhin, cette obligation est assurée par les communes de plus de 5000 habitants, mais il paraît de bonne pratique communale et comme le demande la loi, de tenir un registre y compris dans des communes de taille moins importante. Il importe que ces registres soient régulièrement mis à jour. De même, les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) doivent être pleinement opérationnels, notamment pour ce qui concerne l'attention portée aux personnes fragiles.

Comme tous les ans, il sollicite les élus pour connaître leur présence durant les mois de juillet et août.

Il effectue un tour de table et prend note des congés de chaque élu.

Le tableau sera dressé par le Secrétariat.

6. AFUA Les Coteaux Fleuris

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle aux élus le projet AFUA Les Coteaux Fleuris qui prévoit la réalisation d'une vingtaine de lots entre la rue des Vosges et la rue de la Tuilerie. L'AFUA est légalement constituée par autorisation du Préfet.

Tous les services de l'Etat sont consultés pour donner leur avis par rapport à ce projet.

Le Maire donne lecture du courrier du service instructeur de l'Etat. Il informe l'assemblée de la nécessité de renforcer le réseau électrique.

A la demande de M. KUHN, le Maire répond que la loi précise qu'il n'appartient pas aux futurs propriétaires de régler les frais liés au renforcement du réseau mais à la commune.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que la Direction Départementale des Territoires – Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces – Unité Application du Droit des Sols – l'a rendu attentif sur divers points :

- Emplacement réservé : le projet nécessite l'intégration de l'emplacement réservé au bénéfice de la Commune. Il est destiné à l'accès à ce secteur.
- Coulées d'eaux boueuses : aménagements réalisés pour en réduire les effets. Le Maire précise que les travaux rue des Vosges sont en cours.
- Avis du Conseil Général : sécuriser l'accès au lotissement au regard de la Route Départementale 69
- Avis d'Electricité de Strasbourg : renforcement du réseau public de distribution d'électricité.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- ◆ S'engage à prendre en charge financièrement l'aménagement de l'accès au projet,
- ◆ informe la DDT des travaux réalisés en amont
- ◆ S'engage à aménager, en collaboration avec le Conseil Général, l'entrée du village,
- ◆ Sollicite le concours de la Communauté des Communes de la Région de Brumath,
- ◆ S'engage à faire effectuer le renforcement du réseau électrique pour un montant de 6077,39 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Aménagement d'une bande cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn

Rapporteur : le Maire

Le Maire donne lecture de la délibération du 15 mai 2012.

Il informe les élus que la convention entre les deux communes n'a pas été établie à ce jour.

Le Conseil Général présente une offre pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur une étude de faisabilité d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn.

A la demande de M. GLASSER, le Maire confirme qu'il s'agit d'une proposition de services.

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion sera organisée pour discuter de l'accès des véhicules par la rue des Prés à la gare. Il précise que le chemin est propriété de l'Association Foncière et que la partie à l'arrière de la gare relève du domaine de Réseau Ferré de France.

M. MITTELHAEUSER souligne que ce chemin ne permet pas la circulation simultanée des véhicules, des piétons et des cyclistes.

Les élus, après discussions, décident de réserver ce chemin rural aux exploitants agricoles, aux cyclistes et aux piétons et de ne pas créer d'aménagement à l'arrière de la gare.

Après en avoir discuté, le Maire propose la résolution ci-après :

Le Maire rappelle aux élus la décision prise le 15 mai 2012. Les communes de Mommenheim et Waltenheim-Sur-Zorn ont pris contact avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour une assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'étude devra prendre en compte un certain nombre d'éléments, notamment le PPRI et la zone de captage d'eau potable. Le Conseil Général est en mesure de proposer à la Commune un marché de services pour une assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprenant les missions pré-opérationnelles suivantes :

- Diagnostic et définition des enjeux du territoire de projet (contexte réglementaire applicable, éléments d'intentions de projet, possibilités techniques)
- Test de l'acceptabilité du projet vis-à-vis du contexte réglementaire
 - Organisation et pilotage des réunions de travail avec les gestionnaires et administrations concernées
 - Lancement des consultations diverses.
- Montage du préprogramme et des documents de communication au public
- Montage de scénarios et des 1^{ères} enveloppes financières prévisionnelles
- Etablissement du rapport de synthèse
- Etablissement du projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et délibération pour engagement du volet opérationnel.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage AMO relative à l'étude de faisabilité du projet d'aménagement d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-Sur-Zorn, comprend les prestations suivantes :

- Etude préalable de "faisabilité",
- Stabilisation du préprogramme de l'opération,
- Recherche de scénarios envisageables,
- Etablissement du projet de convention.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Etude préalable de "faisabilité" : 10 semaines
- Stabilisation du préprogramme : 6 semaines
- Recherche de scénarios envisageables : 10 semaines,
- Etablissement du projet de convention : 2 semaines.

La durée prévisionnelle du marché est globalement de 18 mois.

Le coût de ces prestations se monte à 4876,80 € HT pour la Commune de Mommenheim et 4 876,80 € HT pour la Commune de Waltenheim-sur-Zorn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le SDAUH – Unité Territoriale d'Aménagement du Territoire de Saverne - l'offre pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn au prix de 4 876,80 € hors taxes.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Rue de Saverne : travaux d'assainissement

Rapporteur : Le Maire

Le Maire précise que la Communauté de Communes de la Région de Brumath a lancé un appel d'offres pour les travaux de voirie de la rue de Saverne et a retenu la Société N2i pour la maîtrise d'œuvre.

Une réunion avec l'ensemble des riverains, pour la présentation du projet, a eu lieu. Les divers avis ont été pris en compte ainsi que les futurs aménagements en vue d'un éventuel 2^e accès : branchements assainissement, trottoirs abaissés...

Il souligne que la partie du réseau d'assainissement, située entre les propriétés PIGNON et SCHERER, est totalement détériorée. Il convient donc de prévoir sa réfection dans le cadre de ces travaux ainsi que le chemisage à certains endroits.

Le Maire propose aux élus de faire appel au même intervenant pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du réseau d'assainissement.

Suite à l'intervention de M. KUHN, le Maire souligne que le projet a été soumis aux riverains et que la réalisation de parkings de part et d'autre de la rue n'est pas souhaitable.

Le Maire détaille le plan aux élus et précise que l'emplacement des parkings et des arbres est prévu côté droit en passant le pont. Côté gauche, les bandes d'espaces verts seront maintenues.

Le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de la rue de Saverne, il convient de prévoir la réfection partielle du réseau d'assainissement collectif.

L'estimation des travaux est de 17.000 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre proposée par la Société N2i de 5,10% (identique à celui appliqué aux travaux de voirie financés par la CCRB).

Dans un premier temps, le Maire propose de décider de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études N2i.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de travaux de réfection partielle du réseau d'assainissement «eaux usées» dans la rue de Saverne ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection partielle du réseau d'assainissement «eaux usées» dans la rue de Saverne à la société N2i, 3 rue Grange aux Dîmes 67340 INGWILLER pour un taux de rémunération de 5,10 % ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société N2i de Ingwiller,
- **SOLLICITE** une subvention pour l'ensemble des travaux auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Rue de Saverne : travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques de la rue de Saverne, le Maire propose de retenir également la Société N2i pour la maîtrise d'œuvre. France Telecom sera chargée des travaux de câblage de l'ensemble des lignes. Il n'y a pas de travaux à prévoir sur le réseau électrique.

Il propose aux élus d'adopter la résolution suivante :

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de la rue de Saverne, il convient de prévoir l'enfouissement des lignes téléphoniques.

L'estimation des travaux est de 20.000 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre proposée par la Société N2i de 5,10% (identique à celui appliqué aux travaux de voirie financés par la CCRB). Les travaux de câblage sont estimés par France Telecom à 7000 € HT.

Le Maire propose de décider de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études N2i et de retenir l'offre de France Telecom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques dans la rue de Saverne,
- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques dans la rue de Saverne à la société N2i, 3 rue Grange aux Dîmes 67340 INGWILLER pour un taux de rémunération de 5,10 % ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société N2i de Ingwiller,
- **APPROUVE** le projet des travaux de câblage dans la rue de Saverne proposé par France Telecom
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux de câblage
- **SOLLICITE** une subvention pour l'ensemble des travaux auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Attribution du logement 13 Rue des Juifs

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe les élus que la situation professionnelle de Mme FUCHS a évolué et que le logement 13 rue des Juifs ne lui a finalement pas été attribué.

Entre temps, une nouvelle diffusion de la vacance du logement a été faite.

Mme Caroline DELAYE a présenté sa demande suite à son changement de situation familiale et professionnelle.

Après examen du dossier, le Maire estime que le logement peut lui être attribué.

Il propose aux élus, la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que Mme Dominique FUCHS ne souhaitait pas prendre en location le logement qui lui avait été attribué par délibération du 26 Mars 2013.

Il indique aux élus qu'il a réceptionné d'autres demandes de location et leur propose la candidature de Mme Caroline DELHAYE épouse GOSMAS demeurant 48 Chemin Dr Michel à VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

VU la vacance du logement depuis le 1^{er} janvier 2013

VU la demande de logement présentée par Mme Caroline DELHAYE épouse GOSMAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de donner en location à Mme Caroline DELAYE épouse GOSMAS le logement de l'école maternelle sis 13 rue des Juifs à 67670 MOMMENHEIM à compter du 1^{er} juin 2013,
- ◆ **FIXE** le loyer mensuel hors charges à la somme de 430 € à compter de cette date,
- ◆ **FIXE** le montant de la caution à 1 mois de loyer hors charges soit 430 €,
- ◆ **FIXE** le montant des charges mensuelles à 120 €,
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location du logement sis 13 rue des Juifs à Mommenheim avec le nouveau locataire.

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Renégociation des prêts de la Commune auprès du Crédit Mutuel

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe les élus que la Commune de Mommenheim rembourse deux prêts souscrits en 2007 auprès de l'Agence du Crédit Mutuel de Mommenheim :

1° un prêt de 300.000 € pour les travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle ;

2° un prêt de 100.000 € pour les travaux d'assainissement de la rue du Général de Gaulle et de la rue du Moulin.

Les deux crédits ont été conclus à taux fixe de 4,20 %. En cas de renégociation, une pénalité de 3% serait appliquée. En baissant le taux de 0,80 le gain sur les années restantes serait de 3000 €.

La solution proposée par la banque locale consiste en un effort supplémentaire sur le taux.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à négocier sur la base de la proposition du Crédit Mutuel de Mommenheim ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre en découlant.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ Mme HEITZ informe ses collègues que les chiens des locataires de l'immeuble 18 rue des Prés présentent un danger permanent pour les utilisateurs du chemin rural vers le stade. Le Maire précise qu'il a déjà envoyé deux courriers aux locataires et qu'il a prévenu le propriétaire.
- ✓ Le Conseil Régional a contacté M. le Maire pour lui fournir des explications au sujet du trafic SNCF : les gares de Mommenheim et Brumath seront le point de rassemblement pour les usagers qui viennent du Nord de l'Alsace. Toutes les lignes SNCF qui desservent le Nord de l'Alsace seront suspendues pendant deux mois, pour permettre le raccordement de la Ligne Grande Vitesse. Des navettes de bus seront mises en place et un cadencement de 3 trains par heure sera proposé.
- ✓ Le Maire rappelle les discussions lors de la dernière réunion concernant la fermeture de l'activité périscolaire du mercredi en période scolaire. Des éléments complémentaires ont été transmis par l'association Horizons Jeunes.
Il détaille le courrier transmis par M. PFLUMIO et rappelle les effectifs recensés en 2013. M. MULLER donne lecture d'un courrier signé par M. GLASSER et lui-même.
Après discussions, le Maire :
 - précise qu'il fera le point avec M. Laurent TIMMEL sur le fonctionnement du périscolaire intercommunal,
 - rappelle aux élus la réunion du jeudi 20 Juin à 18h30 avec M. PFLUMIO.
- ✓ Mme HEITZ souligne que le regard situé chemin des Promeneurs déborde et qu'il conviendrait de nettoyer ledit chemin. Le Maire en prend bonne note et précise qu'il interviendra auprès de Mme LECLAIRE du Bureau BEREST pour faire analyser la situation.
- ✓ M. BIETH informe ses collègues qu'une réunion de la commission des travaux aura lieu le mardi 25 juin à 20h. L'aménagement du city stade sera à l'ordre du jour.
- ✓ M. GLASSER rappelle que l'USM a terminé championne de son groupe et que le match de poule de classement aura lieu samedi 14 juin contre LIXHAUSEN. Une soirée "tartes flambées" sera organisée à cette occasion.
- ✓ M. MITTELHAEUSER remercie les élus et surtout l'Association "CADRE DE VIE-EMBELLISSEMENT" pour la mise en place des fleurs.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Maire clôt la séance à 22h35.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF